

Commune de Mauriac (Cantal)EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

<p>L'an deux mil vingt-deux, le premier juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-quatre juin, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.</p> <p>Date affichage convocation : 24 juin 2022</p> <p><u>Nombre de membres</u> Afférents au Conseil : 27 En exercice : 27 Qui ont pris part à la délibération : 27</p>	<p><u>Présents :</u> Edwige ZANCHI Cyrille ROLLIN Raymonde THESSANDIER Jean Jacques VAISSIER Béatrice CARTAYRADE Olivier PRAT Maryse BONNET Elisabeth BALADUC Geneviève RONGERE Jacques SERRAT Gille FRUTIERE Sabine RIVET Bruno DUFAYET Guillaume POINAT Géraud MAZE Audrey LAFARGE Claudine HEBRARD Alain DELASSAT Andrée BROUSSE Mireille LEOTY Gérard VIOLLE Stéphanie SERIEIX</p>
--	--

Etaient représentés :

Georges ALBESSARD ayant donné pouvoir à Raymonde THESSANDIER  
Jacqueline BORNE ayant donné pouvoir à Cyrille ROLLIN,  
Sylvie FENIES ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,  
Michel PAPON ayant donné pouvoir à Jacques SERRAT,  
Julien CHAMBON ayant donné pouvoir à Edwige ZANCHI,

Etaient excusés :

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2022-07-01 / 9	Tarifs municipaux
----------------	-------------------

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu d'actualiser une partie des tarifs municipaux.

Le Conseil Municipal,  
Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération n° 2020-05-27/7 du 27 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	27	0	0

**ARRETE** l'actualisation d'une partie des tarifs municipaux comme suit :

### 1- CIMETIERE :

Cimetière	Tarifs
Concessions cinquantenaires	120,00 € le m <sup>2</sup>
Concessions trentenaires	90,00 € le m <sup>2</sup>
Creusement de fosse	155,00 €
Ouverture et fermeture de caveau	125,00 €
Droit de sépulture provisoire	0,70 €/jour
<b>Colombarium</b>	
Concessions cinquantenaires	360 la case
Concessions trentenaires	310 la case

### 2- LOCATION DE MATERIEL :

A des collectivités, des particuliers ou des organismes privés

	A Mauriac et sur le territoire de la communauté de communes (si disponible)	Sur le territoire des autres communes (transport à la charge du demandeur)
Podium mobile	150 €	200 €
Podium fixe (60 m <sup>2</sup> )	150 €	200 €
Barrières voirie (l'unité)	1,5 €	3 €
Chaises (l'unité)	0,50 €	1 €
Tables (l'unité)	1 €	2 €
Chapiteau (12X5m)	250 €	300 €
Barnums (4X4m)	100 €	150 €
Modules (2X1 m)	50 €	75 €
Grilles, paravents, l'unité	5 €	7 €

Envoyé en préfecture le 06/07/2022  
Reçu en préfecture le 06/07/2022  
Affiché le 07/07/2022  
ID : 015-211501200-20220701-DELB20220701\_9-DE



**Frais de transport à prendre en compte dans tous les cas**

<b>Pour toutes communes extérieures à Mauriac s'ajoutent les frais de transport suivants</b>	
<b>Véhicule &lt; 3,5 T</b>	<b>1,50 € / Km</b>
<b>Véhicule &gt; 3,5 T</b>	<b>3,00 € / Km</b>

**3- OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :**

<b>Emplacement réservé aux transports de fonds</b>	<b>650 € par emplacement et par an</b>
--	--

<b>Cirques &lt; 700 m<sup>2</sup></b>	<b>120,00 €</b>
<b>Cirques de 700 à 999 m<sup>2</sup></b>	<b>450,00 €</b>
<b>Cirques &gt; 1000 m<sup>2</sup></b>	<b>650,00 €</b>

Par jour, montage et démontage inclus

**Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus**  
**Au registre sont les signatures**  
**A Mauriac, le 1<sup>er</sup> juillet 2022**



**Maire,**  
**Edwige ZANCHI**

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le 07/07/2022
ID : 015-211501200-20220701-DEL20220701_9-DE



Envoyé en préfecture le 06/07/2022

Reçu en préfecture le 06/07/2022

Affiché le 07/07/2022



ID : 015-211501200-20220701-DELB20220701\_9-DE